

PROGRAMME

DES

**COURS**

DE

**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

PENDANT LE

**SEMESTRE D'HIVER 1901-1902**



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE, BOULEVARD JAMES-FAZY, 17

1901

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1901 et finira le 22 mars 1902.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés et aux examens de grades. — Les inscriptions pour ces examens seront recues du 19 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1901 au 4 janvier 1902 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1902 et finira le 15 juillet. — La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

# PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1901-1902

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le Professeur R. CHODAT, doyen.

*Le bureau pour l'année 1901-1902 est composé de :*

MM. Ernest MARTIN, *Recteur.*

Adolphe D'ESPINE, *Vice-Recteur.*

Charles SEITZ, *Secrétaire.*

ET DE

MM. Robert CHODAT, Doyen de la Faculté des Sciences.  
Adrien NAVILLE, Doyen de la Faculté des Lettres.  
Alfred MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.  
Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie.  
Auguste ETERNOD, Doyen de la Faculté de Médecine.

### SEMESTRE D'HIVER

M. C. CAILLER, prof. ord.

*Calcul différentiel et intégral.* 3 heures.

*Mécanique rationnelle.* 3 »

*Conférence d'analyse supérieure.* 2 »

M. H. FEHR, prof. ord.

*Algèbre.* 2 heures.

*Géométrie analytique.* 2 »

MM. CAILLER et FEHR.

*Exercices pratiques de calcul différentiel et intégral.* 2 heures.

» *de mécanique* 2 »

» *d'algèbre et de géométrie.* 2 »

M. R. GAUTIER, prof. ord.

*Astronomie.* 2 heures.

*Géographie physique.* 2 »

M. C.-E. GUYE.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 heures.
<i>Compléments de physique.</i>	1 heure.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de physique tous les jours.</i>	
M. A. RILLIET, prof. extr.	
<i>Transmission et applications de l'énergie électrique.</i>	1 heure.
M. C. GRÈBE, prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i>	
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.	
<i>Chimie théorique générale.</i>	3 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Visites d'usines.</i>	
M. Amé PICTET, prof. ord.	
<i>Chimie biologique.</i>	2 heures.
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	2 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie biologique et pharmaceutique. — Tous les jours. S'adresser au professeur.</i>	
M. L. DUPARC, prof. ord.	
<i>Minéralogie et pétrographie.</i>	3 heures.
<i>Répétitoire pratique.</i>	2 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie. — Tous les jours. S'adresser au professeur.</i>	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire d'analyse minérale. -- Tous les jours. S'adresser au prof.</i>	
<i>Analyse technique minérale.</i>	2 heures.

M. E. YUNG, prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.</i>	5 heures.
<i>Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — S'adresser à M. le prof. E. YUNG, directeur.</i>	
M. L. CHAVANNE, prof. ord.	
<i>Pharmacognosie.</i>	3 heures.
<i>Analyse des substances alimentaires.</i>	2 »
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie.</i>	
M. BEDOT, prof. extr.	
<i>Zoologie générale.</i>	1 heure.
M. R. CHODAT, prof. ord.	
<i>Botanique. (Anatomie et physiologie. — Systématique des Cryptogames.)</i>	5 heures.
<i>Formations végétales.</i>	4 »
<i>Conférence. — Discussions botaniques.</i>	1 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie. — Tous les jours.</i>	
M. Ch. SARASIN, prof. ord.	
<i>Géologie.</i>	3 heures.
<i>Laboratoire de géologie. — Tous les matins.</i>	
<i>Répétitoire pratique de géologie.</i>	1 »
M. Th. FLOURNOY, prof. extr.	
<i>Psychologie expérimentale.</i>	2 heures.
<i>Discussions psychologiques. (Conférence.)</i>	1 »
<i>Conférence. — Discussions psychologiques.</i>	1 heure.
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie. — S'adresser au professeur.</i>	

M. L. MASSOL, prof. extr.	
<i>Bactériologie.</i>	1 heure.
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. A. BONNA, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Chapitres choisis d'électrochimie.</i>	1 heure.
M. J. BRIQUET, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Paléontologie végétale.</i>	1 heure.
<i>Travaux pratiques de systématique et de floristique.</i>	
— Tous les jours au Conservatoire botanique.	
M. Edouard CLAPARÈDE, D <sup>r</sup> méd.	
<i>L'hérédité physiologique, psychologique et pathologique. — Les faits, les lois, les théories.</i>	1 heure.
<i>Psychologie expérimentale. — Répétitoire pratique.</i>	1 »
— (Au laboratoire de psychologie).	
M. P. CRÉPIEUX, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Méthodes de synthèse en chimie organique.</i>	1 heure.
M. G. DARIER, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Matières colorantes organiques dérivées du goudron de la houille.</i>	2 heures.
M. L. FRIDERICH, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Chimie physique.</i>	1 heure.
M. E. STEINMANN, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Les transformateurs à courants alternatifs.</i>	1 heure.
M. Alf. LENDNER, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Exercices pratiques de microscopie appliquée à l'étude des substances alimentaires.</i>	1 heure.

M. J. LYON, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Géométrie analytique.</i>	2 heures.
M <sup>lle</sup> A. RODRIÈUE, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Arbres d'Europe, leur biologie, leur origine.</i>	1 heure.
M. NALBAND,	
<i>Oscillations hertziennes, avec expériences.</i>	1 heure.
M. D. MIRIMANOFF, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Théorie du potentiel.</i>	1 heure.
<i>Théorie des fonctions elliptiques; applications.</i>	1 »
M. E. PITTARD, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Anthropologie générale.</i>	1 heure.
M. F. ULLMANN, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Méthodes de travail dans le laboratoire de chimie organique.</i>	1 heure.
M. C. RÜST, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Analyse spectrale.</i>	1 heure.

### CONDITIONS D'ADMISSION <sup>1</sup>

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase<sup>2</sup> de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, jus-

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

tifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

### PLAN D'ÉTUDES <sup>1</sup>

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine pour ceux de la Pharmacie, le programme spécial.

Les cours de complément de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

<sup>1</sup> Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le Professeur Adrien NAVILLE, doyen.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

*Interprétation d'auteurs latins.* —

Cicéron : *De natura Deorum.* 2 heures.

Horace : *Épîtres II.* — Plaute : *Rudens.* 2 »

*Histoire de la littérature latine.* — Les poètes élégiaques. 2 »

*Histoire des religions.* — Les religions de l'Inde. 2 »

M. Jules NICOLE, prof. ord.

*Interprétation d'auteurs grecs.* — Démosthènes :

*Les Philippiques et Discours contre Aristogiton.*

— Euripide : *Hercule furieux.* 4 heures.

*Histoire littéraire.* — Les poètes tragiques grecs. 2 »

*Paléographie grecque.* — Notions générales. Déchiffrement de textes. 1 »

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

*Littérature française.* — Histoire du roman moderne. 3 heures.

*Exercices de composition et de style.* 2 »

*Explication des auteurs français de la licence.* 1 »

*Séminaire.* (Voir plus loin.)

M. Eugène RITTER, prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française.</i> — Le moyen-âge et la renaissance.	2 heures.
<i>Interprétation d'anciens textes français.</i>	1 »
<i>Conférence.</i> — Etudes des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue françaises modernes.	1 »
M. Ernest MURET, prof. ord.	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Introduction. — Les voyelles.	3 heures.
<i>Littérature italienne.</i> — Dante, Pétrarque et Boccace.	1 »
<i>Conférence</i> (espagnol). — Explication de l' <i>Alcalde de Zalamea</i> , de Calderon (éd. Krenkel, Leipzig, 1887).	1 »
<i>Conférence</i> (italien). — Explication du <i>Decameron</i> de Boccace ( <i>Novelle scelte</i> di G. Boccaccio, per cura del prof. R. Fornaciari, Florence, Sansoni.)	1 »
M. Emile REDARD, prof. ord.	
<i>Littératures du Nord.</i> — La littérature en Angleterre et en Allemagne pendant le premier quart du XIX <sup>me</sup> siècle.	2 heures.
<i>Conférences.</i> — Interprétation et commentaire d'auteurs anglais: Walter Scott <i>The Lord of the Isles</i> , a poem. — Shelley, <i>Prometheus unbound</i> , a drama. — Interprétation et commentaire d'auteur allemand: Göthe, <i>Faust</i> (2 <sup>ter</sup> Theil).	1 »
M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.	
<i>Philologie.</i> — Histoire et méthode de la philologie orientale au XIX <sup>e</sup> siècle.	2 heures.
<i>Linguistique.</i> — Linguistique générale. Méthodes, systèmes, application aux textes. Grammaire générale et comparée des langues indo-germaniques et sémitiques.	2 »

M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.	
<i>Sanscrit.</i> (Cours élémentaire ou cours plus avancé, selon le désir et le degré de préparation des élèves.)	2 heures.
<i>Langue lituanienne.</i>	2 »
<i>Séminaire.</i> (Voir plus loin.)	
M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — La philosophie anglaise et la philosophie allemande.	4 heures.
<i>Philosophie de la religion.</i>	2 »
M. Adrien NAVILLE, prof. ord.	
<i>Théorie de la science.</i> — Logique.	3 heures.
M. Edouard NAVILLE, prof. extr.	
<i>Archéologie.</i> — L'époque d'Alexandre et de ses successeurs. Archéologie romaine.	2 heures.
<i>Egyptologie.</i> — Histoire d'Egypte depuis l'origine. — Grammaire hiéroglyphique.	2 »
M. Francis DE CRUE, prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au temps de la Renaissance et de la Réforme.	3 »
<i>Institutions du moyen-âge.</i> — Le régime féodal.	1 »
<i>Conférence.</i> — Les mémoires de Saint-Simon.	1 »
<i>Diplomatique et paléographie.</i> — (éventuellement).	1 »
M. Charles SEITZ, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome jusqu'aux guerres puniques.	2 heures.
<i>Conférence.</i> — Sources de l'histoire romaine. Travaux de séminaire.	1 »
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire de l'Europe à l'époque du Consulat et de l'Empire (jusqu'en 1807).	2 »
<i>Séminaire.</i> — Voir plus loin.	

M. Charles BERGEAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire de Genève, de la Réforme à la mort de Calvin.	2 heures.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 heures.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties étrangères (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, France, Australie).	2 »
M. Paul MORIAUD, prof. ord.	
<i>Législation civile comparée.</i> — Chapitres principaux du droit des personnes et de la famille.	2 heures.
M. X.	
<i>Economie politique.</i>	4 heures.
<i>Statistique.</i>	2 »
<i>Conférences économiques.</i>	2 »
M. Louis WUARIN, prof. ord.	
<i>Economie sociale.</i> — Questions actuelles ; explorations sociales dans les principaux pays avancés.	2 heures.
<i>Sociologie.</i> — Principes et résultats de la sociologie.	
Vue générale.	2 »
<i>Conférences</i> préparant à la licence ès sciences sociales.	2 »
M. Eugène DE GIRARD, prof. extr.	
<i>Histoire des systèmes sociaux jusqu'au XIX<sup>m</sup>e siècle.</i>	1 heure.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 »
M. Paul DUPROIX, prof. ord.	
<i>Pédagogie.</i> — Les principaux systèmes modernes.	
Analyse et critique des ouvrages les plus importants.	2 heures.
— Etat de l'enseignement dans les pays de langue française. Les dernières réformes.	1 »
— Méthodologie générale et spéciale pour les différentes branches de l'enseignement.	1 »

<i>Conférence.</i> — Exercices de discussion entre MM. les étudiants sur les principaux problèmes pédagogiques, sous la direction du professeur.	1 »
<i>Littérature française.</i> — Le XVIII <sup>e</sup> siècle.	2 »

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Ch. BALLY, D <sup>r</sup> phil.	
<i>Linguistique.</i> — Questions choisies de linguistique grecque et latine.	2 heures.
<i>Séminaire.</i> Voir plus loin.	
M. Arthur DE CLAPARÈDE, D <sup>r</sup> en droit.	
<i>Géographie économique et sociale.</i> — Les conditions économiques et sociales des Etats de la péninsule des Balkans.	1 heure.
M. H. COURVOISIER, lic. ès-lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Iliade</i> .	1 heure.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>Pro Sex. Roscio Amerino</i> .	1 »
M. Emile DUNANT, D <sup>r</sup> phil.	
<i>Histoire suisse.</i> — Le fédéralisme et l'unitarisme ; leurs origines et leur développement.	1 heure.
<i>Répétitions d'histoire générale.</i>	1 »
M. Grégoire LIWCHITZ, lic. ès sciences sociales.	
<i>Répétitions d'histoire de la philosophie.</i>	2 heures.
M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.	
<i>Etudes de folklore.</i> — Météorologie populaire. Les montagnes, les forêts, les eaux.	1 heure.
<i>Séminaire.</i> — Voir plus loin.	

- M. Edouard PLATZHOFF, D<sup>r</sup> phil.  
*La philosophie de Richard Wagner.* 1 heure.
- M. Eugène PITTARD, D<sup>r</sup> ès sciences.  
*Ethnographie.* — Le continent africain. Races, peuples, vie matérielle et sociale. 1 heure.
- M. F. ROGET.  
*Littérature anglaise.* — La dramaturgie shakespearienne. Méthode et procédés de Shakespeare et de ses successeurs. 2 heures.
- M. A. SCHNÉEGANS.  
*Diction française.* — Lecture expressive. Prononciation. Correction des accents étrangers. Interprétation d'auteurs français par le professeur. 1 heure.
- M. Georges THUDICHUM.  
*La diction française.* — Exercices de prononciation et d'articulation. Lecture expressive. 2 heures.  
*Séminaire.* — Voir plus loin.
- M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.  
*Histoire de l'Art.* — Ecoles de peinture des Pays-Bas et de la Haute Allemagne. 2 heures.  
*Conférence d'histoire de l'art et d'esthétique.* 1
- M. L. WINIARSKI, D<sup>r</sup> ès lettres.  
*Economie sociale.* — Les bases économiques de la science sociale. Sociétés préhistoriques. 1 heure.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

*Conférences spéciales*

- M. Eugène RITTER, prof  
*Etude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française moderne.* — Les correspondances des écrivains français. Recherches spéciales sur les correspondances de Voltaire, de J.-J. Rousseau et de Sainte-Beuve. 1 heure.
- M. Bernard BOUVIER, prof.  
*Lecture analytique d'auteurs français modernes.* 1 heure.  
*Exposés et discussions littéraires.* 1
- M. Charles SEITZ, prof.  
*Histoire des mœurs et des institutions en pays de langue française dans les temps modernes.* — Les mœurs et les institutions de la France au XVII<sup>e</sup> siècle. 1 heure.
- M. F. DE SAUSSURE, prof.  
*Phonologie.* — La versification française ; étude de ses lois, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. 1 heure.
- M. Louis ZBINDEN, privat-docent.  
*Méthodologie du français.* — I. Critique de manuels par les professeurs et les membres du Séminaire. 1 heure.  
 II. Conférence d'application. — Leçons sur des questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire. 2 heures.
- M. Ch. BALLY, privat-docent.  
*Stylistique* (fondée sur la traduction en français d'auteurs allemands). 1 heure.



M. Alfred DUFOUR.

*Stylistique* (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais). 1 heure.

M. Henri MERCIER, privat-docent.

*Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.* 1 heure.

*Exercices écrits de langue et de style.* 1 heure.

M. Georges THUDICHUM, privat-docent.

*Prononciation et diction.* 1 heure.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les étudiants ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteurs ès lettres, en sociologie, en philosophie. Voir les programmes détaillés des examens de licence, et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

## SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Un Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale, présidée par le Doyen de la Faculté. Ce Séminaire a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres libres du Séminaire, les étudiants immatriculés dans une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômées, etc.).

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou d'enseignement dans une école publique.

Commencement des conférences dès la première semaine du semestre.

L'enseignement fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Étude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue françaises modernes ; Civilisation et institutions des pays de langue française depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui auront réussi obtiendront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

## COURS DE VACANCES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1901, du 16 juillet au 28 août. — Onze leçons par semaine. Des groupes de conversation se réunissent deux fois par semaine. Des cours spéciaux sont en outre offerts aux participants. Voir le programme détaillé.

## FACULTÉ DE DROIT

M. le Professeur Alfred MARTIN, doyen.

- M. Henri BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.  
*Histoire et institutions du droit romain.* 7 heures.
- M. Louis BRIDEL, prof. ord (Suppléant, M. REHFUS, prof. ord.)  
*Introduction au droit civil.* — Le droit; la codification du droit. L'interprétation des lois. Personnes physiques et personnes morales. Droit des obligations. Contrats divers. Droit des choses (propriété, droits réels; servitudes, hypothèques).  
Droit de famille. — Le mariage. Le divorce. Le régime des biens entre époux 4 heures.
- Législation civile comparée.* (Suppléant M. Moriaud, prof. ord.)  
Chapitres principaux du droit des personnes et de la famille (capacité, mariage, filiation, etc.). Etude comparative en droit romain, français, allemand, suisse, italien, espagnol, portugais, autrichien, anglais, russe, etc. 2 heures.
- M. X. 4 heures.  
*Economie politique.*
- M. Charles BERGEAUD, prof. ord.  
*Droit constitutionnel comparé.* — Constitutions des démocraties étrangères (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, France, Australie.) 2 heures.

- M. Paul MORIAUD, prof. ord.  
*Procédure romaine.* — Lecture et commentaire des Institutes de Gaius. Livre IV. 1 heure.
- M. Ferdinand GENTET, prof. ord.  
*Droit international privé.* — Théories générales. Conflits des lois civiles, commerciales et de procédure. Conflits des lois pénales. Extradition. 3 heures.
- M. Alfred MARTIN, prof. ord.  
*Code civil français* (Livre II). — Distinction des biens. Propriété, usufruit, servitudes. (Livre III.) — Successions. Donations entre vifs et testaments 5 heures.
- Droit privé fédéral.* — Etude de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite 2 heures.
- M. Alfred GAUTIER, prof. ord.  
*Droit pénal.* — Introduction philosophique et historique. 1° Nature et limites du droit de punir. Les théories pénales. 2° Histoire du droit pénal. 1<sup>re</sup> partie. Partie générale: 1° La loi pénale, sa nature, ses espèces. Cercle d'action dans le temps et dans l'espace. 2° L'infraction. Ses éléments, ses espèces, ses degrés. 3° Le délinquant. L'imputabilité; les causes qui la suppriment ou la restreignent. La culpabilité, les causes qui la suppriment, l'atténuent ou l'augmentent. Pluralité d'agents (participation). 4° La peine. Ses formes diverses. Causes qui la font cesser. 5 heures.
- M. Louis REHFUS, prof. ord.  
*Droit commercial.* — I. Le contrat de société. Société en nom collectif, société en commandite. Société anonyme. Associations. II. Le contrat de transport. Les transports par chemins de fer. 3 heures.

M. MÉGEVAND, prof. ord. <i>Médecine légale.</i>	1 heure
M. Paul MORIAUD, prof. ord. <i>Droit romain.</i> Pandectes. Partie générale.	3 heures.
<i>Droit romain.</i> Exégèse des Pandectes. Lecture et interprétation de textes du Corpus juris, relatifs aux matières du cours précédent.	1 "
<i>Code civil allemand.</i> — Partie générale.	3 "
<i>Exercices sur le code allemand,</i> partie générale, avec travaux écrits.	1 "
M. Jules ROGUIN, prof. extr. <i>Droit fédéral public et privé.</i> — Introduction. Origine du droit fédéral. Constitution fédérale du 29 mai 1874. Organisation du Tribunal fédéral et sa compétence en matière civile et pénale. Lois fédérales éditées en rapport de cette compétence.	3 heures.

### CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr Hugo DE CLAPARÈDE. <i>Code civil allemand</i> (Livre II). — Droit des obligations (Recht der Schuldverhältnisse).	4 heures.
<i>Droit germanique.</i> Principes fondamentaux du droit germanique (Grundzüge des deutschen Privatrechts).	4 heures.

M. le Dr MEUMANN, Gerichtsassessor. <i>Code civil allemand</i> (Livre III). — Droit des choses (Sachenrecht).	4 heures.
(Exercices de droit civil allemand destinés aux commençants, avec travaux écrits.) <i>Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten.</i>	2 "
(Entretiens sur le droit romain.) <i>Conservatorium über römisches Recht.</i>	3 "
M. G. ODIER, Dr en droit. <i>Droit cantonal et fédéral.</i> — Sphères respectives d'application	1 heure.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

- 1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.
- 2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève
- 3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### PLAN D'ÉTUDES

#### PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et institutions du droit romain. — Histoire et institutions du droit moderne (semestre d'été). — Introduction au

droit civil. — Législation civile comparée. — Economie politique. — Histoire constitutionnelle de la Suisse (spécialement pour les étudiants suisses).

PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉE

Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

Médecine légale.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

Droit international public. — Droit public. — Droit civil. — Droit pénal et procédure pénale. — Procédure civile. — Droit commercial. — Droit romain (Pandectes). — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

TROISIÈME ANNÉE

Droit international privé.

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Edouard MONTET, doyen.

M. Auguste CHANTRE, prof. ord.

*Théologie historique.* — Histoire du Christianisme et de l'Eglise au Moyen-Age. 4 heures.

M. Edouard MONTET, prof. ord.

*Exégèse de l'Ancien-Testament.* — *Job.* 2 heures.

*Archéologie biblique.* 2 "

*Hébreu.* — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique du Deutéronome. 2 "

*Conférence du Séminaire d'hébreu.* 2 "

*Histoire du peuple d'Israël.* 1 "

*Lectures théologiques en langue allemande.* —

Division supérieure: Luther, *Opuscules.* Chantepie de la Saussaye, *Die vergleichende Religionsforschung und der religiöse Glaube.* 2 "

Division inférieure. 2 "

*Langue arabe.* — Division supérieure: Syntaxe. Interprétation du Coran. 1 "

Division inférieure: Eléments de la grammaire. 1 "

*Histoire de la littérature arabe.* — La période classique (de l'an 750 à l'an 1000). 2 "

M. Ernest MARTIN, prof. ord.

*Exégèse du Nouveau-Testament.* — Les Evangiles synoptiques. 4 heures.

*Lecture cursive du Nouveau-Testament.* — Les Epîtres aux Thessaloniens et aux Galates. 1 "

*Encyclopédie théologique.* 1 "

M. Gaston FROMMEL, prof. ord.	
<i>Apologétique du Christianisme</i> : Théories de la connaissance religieuse, 1 <sup>re</sup> partie.	4 heures.
M. Hippolyte BALAVOINE, prof. ord.	
<i>Le fait moral dans l'humanité</i> : Etude positive.	3 heures.
<i>Diction.</i>	1 »
M. Marc DORET, prof. ord.	
<i>Homilétique.</i>	1 heure.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 »
<i>Exercices de prédication.</i> — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.	

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation de l'Evangile de Jean.</i> — <i>Lecture de textes tirés des principaux pères grecs.</i>	2 heures.
M. Henri RÖHRICH, pasteur.	
<i>Chant religieux.</i> — Théorie et exercices pratiques.	1 heure.

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

#### PLAN D'ÉTUDES

##### A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II<sup>me</sup>, III<sup>me</sup> et IV<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V<sup>me</sup> examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de Théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

##### B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

##### C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le Professeur AUGUSTE ETERNOD, doyen.

M. S. LASKOWSKI, prof. ord.

*Anatomie humaine.* — Organe des sens (suite).  
Splanchnologie : appareil de la respiration ; appareil  
de la digestion ; organes génito-urinaires. 6 heures.  
*Conférences pratiques d'anatomie humaine et exer-*  
*cices pratiques de dissection.* — Tous les jours.

M. A. ETERNOD, prof. ord.

*Histologie normale.* — 1<sup>re</sup> partie. 3 heures.  
*Embryologie.* — 2<sup>me</sup> partie. 3 »  
*Stomatologie.* — 1<sup>re</sup> partie : Partie normale. 2 »  
*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie et con-*  
*férences d'histologie et d'embryologie.* Tous les  
jours, sauf le jeudi.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les  
jours, sauf le jeudi.

M. J.-L. PREVOST, prof. ord.

*Physiologie.* — Physiologie de la nutrition. 6 heures.  
*Démonstration et exercices pratiques dans le labo-*  
*ratoire.* — Tous les jours.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les  
jours.

M. F.-W. ZAHN, prof. ord.

*Anatomie et physiologie pathologiques générales.* 6 heures.  
*Cours d'autopsies et de démonstrations pathologiques.* 6 »  
*Laboratoire pour recherches spéciales.* Tous les jours.

M. L. BARD, prof. ord.

*Clinique médicale.* 7 h. 1/2  
*Stage clinique.* — Pour médecins et élèves dont la  
scolarité est terminée. — Tous les jours.  
*Exercices pratiques :* Auscultation et examen des  
malades (avec le concours des médecins adjoints) 2 heures.

M. G. JULLIARD, prof. ord.

*Clinique chirurgicale.* 7 h. 1/2

M. A. JENTZER, prof. ord.

*Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 heures.  
*Cours théorique d'accouchement.* 2 »  
*Cours d'opérations obstétricales.* 2 »  
*Policlinique gynécologique.* 2 »

M. A. D'ESPINE, prof. ord.

*Pathologie interne.* — Maladies infectieuses. — Mala-  
dies du système nerveux. 3 heures.

M. J.-L. REVERDIN, prof. ord.

*Pathologie chirurgicale générale.* — Maladies chi-  
rurgicales des os, des articulations des muscles et  
des vaisseaux. 3 heures.  
*Pathologie chirurgicale spéciale.* — Maladies chi-  
rurgicales du cou. 3 »

M. A. MAYOR, prof. ord.

*Matière médicale et thérapeutique.* — Antiseptiques.  
— Modificateurs du système nerveux, de l'appareil  
circulatoire et de l'appareil respiratoire. — Diuré-  
tiques. Emménagogues. 4 heures.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les  
jours 2 »  
*Policlinique médicale.* 2 »

M. H. CRISTIANI, prof. ord.	
<i>Hygiène.</i> — Hygiène publique et privée.	2 heures.
<i>Démonstrations d'hygiène.</i>	2 »
<i>Recherches spéciales d'hygiène.</i> — Tous les jours.	
M. L. MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale du code pénal et du code civil.</i> — Autopsies médico-légales.	2 heures.
M. R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Cours clinique et théorique.	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> Auguste REVERDIN, prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique de syphilographie et de dermatologie</i> (a lieu en hiver).	
<i>Maladies vénériennes et cutanées</i> (cours facultatif).	1 heure.
M. G. HALTENHOFF, prof. extr.	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 heures.
<i>Ophtalmologie.</i>	1 »

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le D <sup>r</sup> H. AUDÉOUD.	
<i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> Fr. BATTELLI.	
<i>La technique physiologique.</i>	1 heure.
MM. les D <sup>rs</sup> F. BÉTRIX et O. BEUTTNER.	
<i>Répétitoire de gynécologie.</i>	2 heures.

M. le D <sup>r</sup> BOURGART.	
<i>La cavité abdominale et le massage.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> BUSCARLET.	
<i>Chirurgie d'urgence.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> FRÉLICH.	
<i>Ophtalmologie pratique.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> D. GOURFEIN.	
<i>Ophtalmologie.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> JAUNIN.	
<i>Oto-rhino-laryngologie.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> KUMMER.	
<i>Cours de diagnostic des maladies chirurgicales.</i>	
M. le D <sup>r</sup> LADAME.	
<i>Anatomie fine des centres nerveux avec applications à la physiologie et à la pathologie cérébrale et mentale.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> Ed. MARTIN.	
<i>Maladies des enfants.</i>	1 h. 1/2
M. le D <sup>r</sup> RUEL.	
<i>Répétitoire de médecine interne.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> DE SEIGNEUX.	
<i>Cours pratique de diagnostic obstétrical sur le mannequin.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> A. WYSS.	
<i>Policlinique oto-rhino-laryngologique.</i>	2 heures.
<i>Les troubles de la parole.</i>	1 »
<i>Les secours aux blessés.</i>	1 »

## CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine.

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs* et sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Seuls, les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le règlement de l'Université modifié le 29 mars 1901. (Voir le plan des études ci-après.)

N.B. Pour subir les examens fédéraux de médecine et de pharmacie, les candidats doivent produire un certificat de maturité conforme au règlement fédéral.

## PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES<sup>1</sup>

L'instruction médicale comporte cinq années d'études au minimum

### A. ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

#### PREMIÈRE ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER :** Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie inorganique.

<sup>1</sup> Se trouve au Bureau de l'Université. Les personnes qui veulent passer des examens de médecine sont tenues de justifier de l'inscription aux cours (théoriques et pratiques) et aux travaux de laboratoire, mentionnés dans le présent plan des études.

**SEMESTRE D'ÉTÉ :** Botanique (2<sup>me</sup> partie) — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée. — Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique.

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques: de physique; de chimie; de botanique; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions pratiques de botanique.

**Première partie de l'Examen propédeutique ou du Baccalauréat ès sciences médicales.**

### B. ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

#### DEUXIÈME ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER :** Anatomie humaine. — Histologie normale (1<sup>re</sup> partie). — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques :* Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux d'embryologie et d'histogénie; conférences d'histologie et d'embryologie.

**SEMESTRE D'ÉTÉ :** Anatomie humaine. — Histologie normale (2<sup>me</sup> partie). — Embryologie (1<sup>re</sup> partie). — Physiologie.

*Exercices pratiques :* Travaux pratiques d'histologie normale. Travaux pratiques de physiologie.

#### TROISIÈME ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER :** Anatomie humaine. — Histologie. — Embryologie (2<sup>me</sup> partie). — Physiologie. — Pathologie externe.

*Exercices pratiques :* Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

**Seconde partie de l'Examen propédeutique fédéral ou du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal.**

**SEMESTRE D'ÉTÉ :** Anatomie pathologique. — Pathologie interne. — Clinique médicale. — Clinique chirurgicale.

*Exercices pratiques :* Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

#### QUATRIÈME ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER :** Anatomie pathologique. — Cliniques: médicale; chirurgicale.; dermatologique. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Médecine légale. — Hygiène.



*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

**SEMESTRE D'ÉTÉ** : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale. — Pathologie interne. — Gynécologie.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire.

### CINQUIÈME ANNÉE

**SEMESTRE D'HIVER** : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Polycliniques (médicale, chirurgicale, obstétricale).

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies.

**SEMESTRE D'ÉTÉ** : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale ; psychiatrique ; ophtalmologique. Matière médicale et thérapeutique. — Polyclinique (médicale, chirurgicale, obstétricale).

**Répétition des cours théoriques et laboratoire en vue des examens professionnels, du doctorat et de la rédaction de la thèse.**

N.B. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée sur le minimum obligatoire de cinq années révolues ; mais les élèves feront bien de ne suivre que deux cliniques dans le même semestre et de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et aux polycliniques.

### PLAN DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années.

#### COURS DES SEMESTRES D'HIVER

Chimie inorganique, 5 h. — Chimie analytique, 4 h. ; Toxicologie, 2 h. ; Analyse des substances alimentaires, 1 h. — Physique expérimentale (première partie), 4 h. — Minéralogie, 2 h. — Botanique générale (Physiologie), 2 h. — Botanique médicale et pharmaceutique, 3 h. — Pharmacognosie et Pharmacie, 2 h. — Microscopie, 4 h. — Hygiène, 2 h.

#### COURS DES SEMESTRES D'ÉTÉ

Chimie organique, 5 h. — Chimie pharmaceutique, 2 h. — Physique expérimentale (seconde partie), 4 h. — Botanique

générale (organographie), 4 h. — Botanique systématique (classification), 4 h. ; Excursions botaniques. — Microscopie pharmaceutique, 4 h. (Cours et travaux pratiques réunis.)

**Pendant toute l'année universitaire** : *Exercices pratiques* dans les laboratoires de *Chimie* ; de *Botanique* ; de *Physique* ; de *Pharmacie*. — (S'adresser aux professeurs ou aux assistants).

N. B. — L'examen professionnel fédéral peut être subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Se trouve au Bureau de l'Université

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'hiver 1901-1902.

*Le Conseiller d'Etat*

*chargé du Département de l'Instruction publique,*

G. FAVON.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899

### *Des étudiants et des auditeurs*

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les cours pratiques et les laboratoires de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

La demande doit être présentée dans les 15 jours qui suivent l'ouverture des cours.

### *Dispositions financières*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 1 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs ;

Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

### *Des grades et des examens*

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres; ès sciences; ès sciences médicales; en théologie.

2° Licencié ès lettres; ès sciences sociales; en droit; en théologie; diplôme de chimiste; diplôme de pharmacien.

3° Docteur ès lettres; en sociologie; en philosophie; ès sciences; en droit; en théologie; en médecine.

4° La Faculté des Lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat sauf celui de médecine ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en droit, ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au *Bureau du Secrétaire-caissier de l'Université*.

## COMITÉ DE PATRONAGE

DES

### ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ETUDIANTS ETRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Ce comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les faire connaître, les moyens de travail que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Le Comité de patronage des étudiants étrangers espère être un jour en mesure de fournir des renseignements et des directions utiles aux Genevois qui vont étudier dans des universités étrangères.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, *président*,

L. BACHMANN, consul d'Allemagne, *vice-président*.

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

Edouard REVACLIER, *secrétaire-général*.

A. HARTMANN, *secrétaire*.

MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.  
 RIDGELY, Consul des Etats-Unis d'Amérique.  
 D<sup>r</sup> HORNEFFER,  
 W. ROSIER, professeur.  
 C. FRANÇOIS.  
 Guillaume FATIO.  
 Alf. MARTIN, professeur à l'Université.  
 Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine.  
 M<sup>lle</sup> Emilie GAUTIER.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un Permis de Séjour.

Allemagne.....	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
Angleterre.....	Passeport.
Autriche.....	Passeport.
Belgique.....	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil.....	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark.....	Acte d'origine authentique par un Consulat en Suisse.
Espagne.....	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France.....	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce.....	Passeport.
Pays-Bas.....	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie.....	Passeport.
Russie.....	Passeport.
Bulgarie.....	Passeport.
Serbie.....	Passeport.
Suède et Norvège...	Passeport.
Suisse.....	Acte d'origine.
Etats-Unis.....	Passeport.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessus ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes munis de leur livret militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 4 heures à 6 heures ; en outre, pendant l'hiver, de 8 heures à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

La *salle Naville*, ouverte à la Bibliothèque publique depuis Décembre 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et aux étudiants qui font des travaux de longue haleine.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'*Ecole de Gymnastique*, la *Salle d'armes de la Société d'escrime*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Cabinet de numismatique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, le *Musée des Arts décoratifs*, l'*Ariana*, et, à l'Athénée, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

*Extrait de la Loi du 1<sup>er</sup> mars 1876*

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1<sup>o</sup> Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2<sup>o</sup> Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1<sup>o</sup> à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2<sup>o</sup> et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

### Membres du Comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1901)

- MM. FAVON, Georges, Conseiller d'Etat, *président*.  
NAVILLE, Adrien, prof.  
MONTET, Edouard, prof.  
BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.  
BÉRARD, John, maître au Collège, *secrétaire*.  
RACINE, Florian, avocat.  
GUYE, Ph.-A., prof.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la Chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté de Lettres.
5. — DISDIER (1864), pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.

## PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1902 et 1903

### UNIVERSITÉ

#### PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

##### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert)

L'Université décernera, en Janvier 1902, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *La Nouvelle Monarchie de Renouvier et Prat*.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1901.

L'Université décernera, en Janvier 1903, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *La méthode scientifique en sociologie*.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1902.

##### Prix d'Histoire (dit Prix Ador)

L'Université décernera, en Janvier 1902, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *Les Allobroges* (histoire politique et administrative de leur pays jusqu'à la fin de la domination romaine).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1901.

L'Université décernera en Janvier 1903, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *La politique étrangère d'Henri IV après la paix de Lyon (1601-1610)*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1902.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans:

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en Janvier 1902, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> octobre 1901.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de Juin 1896).

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

### PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en Janvier 1902, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1901.

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1903 un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1902.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### PRIX AMIEL

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel)

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1903, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux aspirants : (philosophie pure, histoire de la philosophie, sociologie philosophique).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 Octobre 1902.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

## FACULTÉ DE DROIT

### PRIX EDGAR AUBERT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1902, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit fédéral. — La valeur de ce prix est fixée à cinq cent francs.

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> octobre 1901.

### PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1902, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents* francs.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> novembre 1901.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### PRIX FONDÉS par M. Arthur CHENEVIÈRE

#### Prix Chenevière

La Faculté décernera en Janvier 1902 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante ;

*Etude sur la naissance « εγωθη » dite seconde naissance (ses conditions; ses éléments, ses sources, ses conséquences).*

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 octobre 1901.

#### Prix Munier

La Faculté décernera en Janvier 1903 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Origine et signification du sacrifice dans l'Ancien-Testament jusqu'à la législation du Code Sacerdotal.*

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 octobre 1902.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

#### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera en Janvier 1902 un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure *proposition*.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

#### CONCOURS ENTRE ETUDIANTS

(Prix offert par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.)

Il sera décerné en juin 1902 :

1<sup>o</sup> Un prix de *deux cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La morale chrétienne dans l'épître aux Hébreux*

2<sup>o</sup> Un prix de *deux cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Pascal et la Bible*

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1902.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.



## FACULTÉ DE MÉDECINE

### PRIX BIZOT

La Faculté de médecine décernera en janvier 1902 un prix de douze cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Etude des procédés cliniques d'appréciation de la perméabilité rénale*

Les mémoires devront être remis au Doyen de la Faculté de médecine avant le 1<sup>er</sup> novembre 1901.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme <sup>1</sup> ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse depuis quatre ans au plus <sup>1</sup> à partir de la publication du programme, ayant subi les examens fédéraux.

Les mémoires doivent être manuscrits, et rédigés en langue française.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la Ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1902, un prix de trois cents francs au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 octobre 1901.

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1903, un prix de trois cents francs au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 octobre 1902.

<sup>1</sup> Depuis le commencement de l'année 1897.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus.

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

*Au nom de l'Université :*

**Ernest MARTIN, recteur.**

## ADRESSES

DE

### MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

#### PROFESSEURS

- MM. Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.  
 Bard, Louis, rue Bellot, 6.  
 Bedot, Maurice, rue Eynard, 8.  
 Borgeaud, Charles, rue de l'Observatoire, 15.  
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.  
 Bridel, Louis, Avenue de la Croisette, 4, Roseraie.  
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.  
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.  
 Cailler, Charles, rue de l'École-de-Chimie, 4.  
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 8.  
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.  
 Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.  
 Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.  
 De Crue, Francis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.  
 Doret, Marc, rue St-Léger, 2.  
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.  
 Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.  
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.  
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.  
 Eternod, Aug., Villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).  
 Fehr, Henri, rue Gevray, 19.  
 Flournoy, Théodore, Florissant, 9, Plainpalais.  
 Frommel, Gaston, Grange-Canal.  
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.  
 Gautier, Raoul, Coligny.  
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.  
 Girard, de, Eugène, rue Beauregard, 8.  
 Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône).  
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.  
 Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.  
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages.  
 Guye, Eugène, route de Chêne, 83.  
 Haltenhoff, Georges, Molard, 8.  
 Jentzer, Alcide, rue Dancet, 1.  
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6, Champel.  
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
 Martin, Alfred, Fusterie, 11.  
 Martin, Ernest, Grand'Rue, 39.  
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mégevand, Louis, boulevard du Pont-d'Arve, 16.  
 Montet, Edouard, Villa les Grottes, 59.  
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4

- MM. Muret, Ernest, rue Pierre-Fatio, 15.  
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.  
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.  
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.  
 Nicole, Jules, boulevard de la Tour, 10.  
 Oltramare, Gabriel, Grottes, 21.  
 Oltramare, Hugues, rue de la Corraterie, 11.  
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette  
 Pictet, Amé, Terrasse St-Victor, 2.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
 Redard, Emile, quai Pierre-Fatio, 4.  
 Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6.  
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.  
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.  
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.  
 Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.  
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.  
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.  
 Sarasin, Charles, place de la Taconnerie, 7.  
 Saussure, de, Ferdinand, Creux-de-Genthod.  
 Seitz, Charles, avenue Marc-Monnier, 7, Champel.  
 Soret, Charles, rue Beauregard, 8.  
 Strœhlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 7, Champel.  
 Tavan, Edouard, Hauts-Crêts de Champel, 4.  
 Thury, Marc, Chemin de Florissant, 21, Plainpalais.  
 Vaucher, Alfred-Henri, rue de Carouge, 4.  
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.  
 Wuarin, Louis, rue de Candolle, 24.  
 Yung, Emile, rue du Mont-Blanc, 4.  
 Zahn, Frédéric-Guillaume, boulevard du Pont-d'Arve, 22.

#### PRIVAT-DOCENTS

- MM. Ackermann, Edwin, rue de Carouge, 17.  
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 21.  
 Babel, Alexis, route de Frontenex, 16.  
 Bally, Charles, rue Pradier.  
 Bastian, Joseph, boulevard Helvétique, 16.  
 Battelli, Frédéric, Ecole de Médecine.  
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.  
 Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.  
 Bonna, Auguste, rue Eynard, 8.  
 Boubier, Alphonse, Grand'Rue, 40.  
 Bourcart, Maurice, rue de la Tour de l'Île, 4.  
 Briquet, John, Tranchées de Rive, 11.  
 Buscarlet, Francis, rue Petitot, 12.  
 Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.  
 Claparède, de, Hugo, cours des Bastions, 6.  
 Claparède, de, Arthur, La Boisserette, Eaux-Vives.  
 Combothecra, Xénocrate, boulevard du Pont-d'Arve, 14.  
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.  
 Crépieux, Pierre, rue de Carouge, 63.  
 Darier, Georges, St-Antoine, 22.  
 Dufour, Alfred, avenue de Lancy.  
 Dunant, Emile, rue Daniel-Colladon, 3.  
 Dunant, Philippe, Grand-Mézél, 4.

- MM. Frœlich, Louis, boulevard Helvétique, 16.  
Gourfein, David, Hôpital Rothschild.  
Gœgg, Gustave, boulevard des Philosophes, 17.  
Guder, Ernest, quai des Eaux-Vives, 4.  
Hochreutiner, Georges, boulevard James-Fazy, 11.  
Jaunin, Maurice, boulevard du Théâtre, 8.  
Kehrmann, Friedrich, boulevard des Philosophes, 16.  
Kummer, Ernest, boulevard du Théâtre, 2.  
Ladame, Paul, rue de Candolle, 20.  
Lendner, Alfred, chemin du Nant, Eaux-Vives.  
Liwchitz, Grégoire, Cours des Bastions, 10.  
Long, Edouard, rue Töppfer, 1.  
Lyon, Joseph, Grand-Bureau, 27.  
Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.  
Mercier, Henri, route de Frontenex.  
Meumann, Crêts de Champel, 4.  
Mirimanoff, D., boulevard des Philosophes, 23.  
Nalband, Martyr, boulevard de Plainpalais, 37.  
Odier, Gabriel, rue du Rhône, 60.  
Pearce, Francis, rue Gutenberg, 6.  
Pittard, Eugène, route de Florissant, 30.  
Platzhoff, E., Tour-de-Peilz.  
Rodrigue, Alice, cours de Rive, 12.  
Roget, F., chemin Malombré, 14, Champel.  
Ruel, Charles, place du Lac, 1.  
Rœhrich, Henri, rue des Grottes, 12.  
Rüst, Charles, boulevard Karl-Vogt, 75.  
Schneegans, Auguste, rue de Carouge, 43.  
Seigneux, de, Raoul, Cours des Bastions, 2.  
Steinmann, Emile, rue Dassier, 14.  
Thomas, Emile, rue de Candolle, 18.  
Thudicum, Georges, La Châtelaine, Pregny.  
Ullmann, Fritz, rue de Candolle, 15.  
Vulliétty, Henri, rue des Alpes, 5.  
Winiarski, Léon, Villa Aralia, Lausanne.  
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.  
Zbinden, Louis, rue de Lausanne, 4.

*Secrétaire-Caissier de l'Université:*

M. Demont, Louis, rue du Conseil-Général, 3.

*Commis :*

M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

*Bureau au Bâtiment universitaire*

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

*Concierges :*

- M<sup>mes</sup> Vve Barilliet, Jules, Bâtiment de l'Université.  
Vve Ramaz, Ecole de médecine.  
Jaccard, Institut pathologique.  
MM. Gallay, Ecole de chimie.  
Dejoux, Polyclinique.  
Comte, Morgue judiciaire.

